# **CPIE des Pays de l'Oise**

Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement





## LE LIERRE GRIMPAI

### **EST-IL A BANNIR DU JARDIN?**

Le Lierre grimpant a mauvaise réputation. Perçu à tort comme un parasite des arbres et un destructeur de murs, c'est pourtant un important réservoir de biodiversité.





## Est-il réellement un parasite?

Le lierre est bénéfique pour son arbre support. Il abrite une faune qui régule les parasites et il protège le tronc des variations de température. Tant que l'arbre support est en bonne santé, tout se passe bien. Mais si celui-ci vient à avoir une faiblesse quelconque (âge ou maladie), celui-ci perd ses feuilles, ce qui permet au lierre d'améliorer sa photosynthèse et d'accélérer sa croissance.

Grâce au lierre, les ruines sont protégées des pluies dévastatrices, ou encore du gel destructeur. De plus, il assainit le sol en évitant l'excès d'humidité, mauvais pour les fondations. Mais attention, il est primordial de ne pas le laisser atteindre les toits car il le dégraderait en s'insinuant sous les tuiles!



#### A t'il des vertus?

Le Lierre grimpant permet de réaliser une lessive très efficace : laissez reposer 150 g de feuilles pendant 20 min dans 2 L d'eau, broyez la mixture obtenue, puis laissez macérer quelques heures avant de la filtrer. Il suffira d'ajouter ce liquide à l'eau de lavage.

Il est aussi très utile en purin contre les acariens, aleurodes et pucerons : mélangez | kg de feuilles coupées avec 10 L d'eau. Laissez macérer (pas de contenant métallique). Recouvrez d'un tissu et brassez chaque jour pendant 5 à 10 jours. Ce liquide s'utilise en pulvérisation au printemps, dilué à 5%, tous les 15 jours à titre préventif ou tous les 5 jours en curatif.



#### Comment l'entretenir?

Il est idéal pour couvrir un talus ou une clôture. La première année de sa plantation, un arrosage régulier et un ombrage adapté est nécessaire. Par la suite, veillez à le tailler lorsqu'il se trouve sur des jeunes arbres ou quand il est sur le point d'atteindre votre toit.

## **CPIE des Pays de l'Oise**

contact@cpie60.fr



